

Annexe 5

Fiche de poste : Adjoint au Chef de la mission du contrôle interne pour la maîtrise des risques en charge du contrôle interne

Missions et activités principales :

Le contrôle interne aide les entités à réaliser leurs principaux objectifs, à maintenir et à améliorer leur performance.

Le contrôle interne repose sur une démarche de maîtrise des risques : le risque est encadré par l'application de procédures de référence, dont la mise en œuvre est régulièrement vérifiée, et par le développement d'outils de suivi et de gestion des risques. Le contrôle interne est mis en place pour évaluer et faire adapter si besoin le système de maîtrise des risques afin d'être à même de fournir une assurance raisonnable du bon fonctionnement des divers processus.

Sous l'autorité du sous-directeur des affaires financières (SDAF), agissant en la matière pour le compte du secrétaire général, responsable de la fonction financière ministérielle (RFFIM) et dans le cadre des instances de gouvernance financière ministérielle, la mission du contrôle interne et de la maîtrise des risques (3 ETP) a la charge de :

- l'animation, la coordination et le pilotage du contrôle interne sur le périmètre de l'administration centrale ;
- l'animation, la coordination et le pilotage du contrôle interne comptable (CIC) et budgétaire (CIB) sur l'ensemble du périmètre ministériel (administration centrale, services déconcentrés, opérateurs) ;
- le suivi de la qualité des processus financiers.

Dans ce cadre, l'adjoint au chef de mission est responsable d'un portefeuille d'actions et assiste le chef de mission dans la conduite globale des principales missions du service en matière de contrôle interne non financier :

La conception et le pilotage de la politique ministérielle de contrôle interne (trajectoire, outils, échéances) : actualisation et suivi de la cartographie des processus, de la cartographie des risques et du plan d'action ministériel, identification et pilotage de chantiers d'approfondissement de la démarche ;

L'animation du dispositif auprès des référents contrôle interne : animation du réseau des référents, organisation du partage d'expérience et diffusion de méthodologies ministérielles ou de bonnes pratiques, conduite d'actions de sensibilisation et de soutien méthodologique, etc. ;

L'animation du dialogue contradictoire avec la Cour des comptes pour la certification des comptes ministériels dans le cadre de la note d'évaluation du contrôle interne comptable (NEC) sur les volets non financiers.

En l'absence du chef de mission, l'adjoint représente la mission dans toute instance le nécessitant (instances de gouvernance du ministère, réunions de réseaux, réunion des référents techniques ministériels, réunion du service des affaires financières et générales, etc.).

Compétences principales mises en œuvre : (cotés sur 4 niveaux initié – pratique – maîtrise – expert)

Compétences techniques :

Maîtrise des concepts et méthodes de contrôle interne

Maîtrise des enjeux de modernisation de la fonction financière de l'État

Maîtrise des outils bureautiques (Microsoft Office et OpenOffice)

Connaissances budgétaires et comptables

Pratique des applicatifs budgétaires et comptables (Chorus)

Savoir-faire

Conduire le changement

Aider à la décision

Rédiger (notes administratives, analyses financières...)

Animer des réseaux

Capitaliser et diffuser l'information

Savoir-être (compétences comportementales)

Sens de l'organisation, méthode et rigueur
Autonomie et force de propositions
Bonne capacité de dialogue, sens de la diplomatie et de la pédagogie
Capacité d'animation et de conduite du changement

Environnement professionnel :

Liaisons hiérarchiques :

La mission est rattachée au sous-directeur des affaires financières et générales sous l'autorité du chef de service. L'adjoint est rattaché au chef de la mission.

Liaisons fonctionnelles :

- en interne : multiples interlocuteurs au sein du secrétariat général, des directions générales (responsables de programme et leurs secrétaires généraux, responsables financiers), de l'inspection générale des affaires culturelles (mission d'audit).
- en externe : opérateurs sous tutelle, Cour des Comptes.